

Questions orales

Or, elle a été saisie en juin 1980, d'un rapport de comité sur les dangers que présente ce produit pour la santé et, le 8 décembre dernier, d'un autre rapport qui a motivé sa décision. Voici entre autres ce que disait le comité:

Le comité n'est donc pas disposé à dire que l'exposition à un degré quelconque d'urée-formol peut se faire sans danger.

C'est ce que disait le rapport définitif publié aujourd'hui. Ma question est donc la suivante: quelles mesures se propose-t-elle de prendre pour protéger la santé d'au moins un quart de million de Canadiens qui habitent les 60,000 à 100,000 maisons qu'on a fait isoler avec cette substance, dans bien des cas avec l'aide du gouvernement grâce au programme d'isolation thermique des résidences canadiennes?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, d'après nos calculs, de 60,000 à 80,000 maisons canadiennes ont été isolées avec cette substance. Selon nos données, la plupart ne présentent aucun problème. Nous ferons toutefois enquête afin de déterminer dans combien de maisons exactement la mousse isolante peut avoir été mal installée. C'est le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui effectuera cette enquête en étudiant un échantillon de 800 maisons.

M. McGrath: Madame le ministre pourrait peut-être dire à la Chambre comment elle a pu savoir qu'il n'y avait pas de problème dans ces maisons avant d'avoir les résultats de l'échantillonnage qu'elle vient d'annoncer. Comment peut-elle être persuadée qu'il n'y a pas de problème dans ces maisons alors que, d'après le rapport, cette substance dégage toujours des gaz nocifs? Par ailleurs, elle a dit ceci aux journalistes:

... cette substance peut produire des allergies chez les sujets réceptifs. Des expériences effectuées sur des animaux en laboratoire ont prouvé qu'elle pouvait causer le cancer.

C'est un problème très grave. Madame le ministre sait que l'État du Massachusetts a déjà interdit l'utilisation de cet isolant et que le gouvernement américain a pris certaines mesures à cet égard. Pourtant, elle nous déclare qu'elle n'a rien à offrir aux Canadiens qui sont coincés—et il y en a un quart de million—parce qu'elle n'a pas obtenu ce qu'elle voulait, paraît-il.

Mme Bégin: Madame le Président, je ne pense pas que ce soit en hurlant ni en explosant que l'on aidera . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Bégin: . . . qui que ce soit à comprendre la signification de l'interdiction que nous avons confirmée aujourd'hui. Le Canada est le premier pays occidental à interdire l'usage de cet isolant. Nous en avons interdit temporairement l'usage le 17 décembre, en nous fondant sur les renseignements à notre disposition; nous avons agi sans tarder.

Le ministre de la Santé se doit de dire aux Canadiens ce qu'il sait et ce qu'il ignore. D'après le comité d'experts, il est préférable de risquer de priver quelques Canadiens de leur emploi et d'interdire l'utilisation de cet isolant. C'est ce que nous faisons.

Comme je l'ai dit dans ma première réponse, le ministère avait reçu des plaintes avant que je n'annonce l'interdiction. Depuis l'interdiction temporaire qui a été imposée le 17 décembre, il a beaucoup été question de ces problèmes dans les

médias. Grâce à cette publicité, les gens ont été mis au courant de la situation; ils nous ont confié leurs problèmes et ils se sont renseignés, ce qui nous a permis d'apprendre que, dans bien des maisons, cet isolant a été placé correctement et qu'il n'a incommodé personne.

LA TENUE D'UNE ENQUÊTE NATIONALE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Cette question nous préoccupe et mes collègues parleront des milliers d'emplois qui ont été supprimés. Mais si j'ai manifesté de l'émotion, madame le Président, c'est au nom des centaines de milliers de Canadiens dont la santé pourrait être gravement menacée.

• (1420)

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Madame le Président, cela relève indubitablement de madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'ai une autre question à lui poser. Elle sait que le gouvernement des États-Unis de déjà commencé à tenir des audiences publiques et qu'il s'apprête à interdire le matériau en question; elle sait également que le gouvernement du Canada était déjà informé de l'existence de ce problème il y a sept ou huit ans; et elle sait enfin que trois ministères différents du gouvernement sont mis en cause. Pourtant, elle n'a rien fait, et elle vient maintenant nous dire . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député doit poser une question précise, surtout qu'il s'agit d'une question supplémentaire.

M. McGrath: Madame le Président, je voudrais demander à madame le ministre ce qu'elle a à dire aux Canadiens au sujet des quelque 60,000 à 80,000 foyers qui sont exposés à ce gaz dangereux? Leur seule consolation est un avis leur demandant de contacter le bureau sanitaire régional le plus proche. Envisage-t-on d'ouvrir une enquête nationale pour déterminer exactement les proportions du danger? Ma question est toute simple, madame le Président.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je tiens à rétablir un certain nombre de faits qui ont été dénaturés par le député. D'abord, les États-Unis n'ont pas interdit l'usage de l'urée-formaldéhyde. La commission de sécurité des produits de consommation n'a fait que recommander l'interdiction du produit et nous ignorons ce que la nouvelle administration fera de cette recommandation. Je tiens à mettre les choses au point. Le député est dans l'erreur lorsqu'il avance que ces informations ont été longtemps cachées au public. Je tiens de nouveau à rétablir les faits.

Aussitôt que nous avons recueilli suffisamment de preuves pour constituer un ensemble de connaissances suffisant pour justifier une interdiction, nous sommes immédiatement passés aux actes. Une semaine s'est écoulée entre la publication du rapport et la première annonce. J'ai reçu le second rapport la fin de semaine dernière et l'annonce est faite aujourd'hui. Je préviens la population des symptômes qu'elle risque d'éprouver, je dis bien «risque d'éprouver». J'ai adressé une lettre d'information à tous les médecins du Canada. Je demande la collaboration du public et de chacun à ce sujet.